Cahiers de la Méditerranée

La scolarisation des musulmans en Algérie (1882-1962) dans l'enseignement primaire public français. Etude statistique

Hubert Desvages

Citer ce document / Cite this document :

Desvages Hubert. La scolarisation des musulmans en Algérie (1882-1962) dans l'enseignement primaire public français. Etude statistique. In: Cahiers de la Méditerranée, n°4, 1, 1972. Les hydrocarbures, migrations et accueil. pp. 55-72;

doi : https://doi.org/10.3406/camed.1972.1678

https://www.persee.fr/doc/camed_0395-9317_1972_num_4_1_1678

Fichier pdf généré le 20/09/2018

LA SCOLARISATION DES MUSULMANS EN ALGERIE (1882 - 1962) DANS L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE PUBLIC FRANCAIS

ETUDE STATISTIQUE

L'intérêt d'une analyse statistique de l'oeuvre française de scolarisation des musulmans n'est pas seulement d'éclairer le présent -l'importance de l'effort scolaire de l'Algérie actuelle, compte tenu de l'ampleur du handicap initial, ou encore de l'insuffisance du nombre de ses cadres, dont les racines plongent toujours dans la période coloniale le prouve-; une telle étude présente aussi un intérêt historique propre : analyser la réalité de la colonisation en matière d'éducation, par delà les déclarations de bonnes intentions du colonisateur.

La présente étude qui n'a d'autre prétention que de rigueur statistique, se veut une simple esquisse des grandes phases de la scolarisation des musulmans et des principaux facteurs qui l'ont modelée, mais sans entrer dans le détail de cette analyse. (1)

LES DEBUTS DIFFICILES (1882 - 1908)

En 1881-1882, alors que se mettait en place, en France, la politique scolaire de la IIIe République, la scolarisation des musulmans dans les écoles françaises en Algérie était pratiquement nulle : à peine 3 000 scolarisés, garçons et filles, dans les écoles françaises de toutes catégories (2). Les tentatives de scolarisation élaborées sous le second Empire n'avaient en effet pas résisté aux premières années du régime civil : les collèges arabes-français d'Alger et d'Oran avaient été supprimés et les écoles arabes-françaises progressivement fermées (sur la quarantaine de ces écoles qui fonctionnaient vers 1870, il n'en restait plus que 13 en 1882 ; en 1883 elles avaient complètement disparu). (3) Tout restait donc à faire.

Persée BY: creative commons

Vingt-six ans plus tard, à la fin du rectorat de Jeanmaire (1884-1908), un premier élan avait été donné : plus de 33 000 musulmans, garçons et filles, étaient inscrits dans l'enseignement français.

Cette première grande phase de la scolarisation est la résultante de deux séries de forces contraires : d'une part, l'action du gouvernement et du parlement, et surtout celle en Algérie des autorités universitaires ; de l'autre, les résistances à cette politique scolaire, aussi bien de la part des colons que de celle des musulmans eux-mêmes.

L'action du gouvernement se manifeste dès 1880, lorsque Jules Ferry ordonne une enquête sur la situation scolaire de la Kabylie qui est à l'origine de la lettre-programme d'octobre 1880 et du décret du 9 novembre 1881 créant en Kabylie des écoles ministérielles intégralement financées par le ministère de l'instruction publique. (4) Sur place, outre quelques administrateurs, dont celui de Fort-National, Sabatier, des universitaires dévoués tels E. Scheer, mort à 37 ans d'épuisement (5), ou Masqueray, le directeur de l'Ecole des Lettres d'Alger, s'attachèrent à la mise en oeuvre de cette politique. Mais elle n'avait pas suscité l'engouement que s'imaginait (?) Jules Ferry dans sa lettre-programme et ne devait pas tarder à soulever la résistance des colons. C'est dire que le décret du 13 février 1883 fut fort mal accueilli en Algérie, et encore plus mal appliqué. (Ce décret étendait en Algérie les lois scolaires françaises) (6).

Mais le nouveau recteur nommé en 1884, Jeanmaire, était un partisan chaleureux de l'oeuvre. Il prépara un plan de scolarisation des musulmans (7) qui prévoyait la création, chaque année, de 60 à 80 classes, une augmentation des crédits de 150 000 F par an pour les traitements et de 400 000 F pour les subventions de l'Etat aux communes. Il prévoyait en outre de concentrer les efforts sur les villes et sur la Kabylie. Jeanmaire avait en effet évalué à 12 000 musulmans le nombre de scolarisables dans les 20 principales villes, à 27 000 les scolarisables de la grande Kabylie, à 23 000 ceux de la Kabylie du Constantinois : soit un total de 62 000 musulmans "utilement scolarisables", pour lesquels 620 écoles seraient nécessaires. Au rythme de 60 écoles par an, ce plan serait réalisé en 10 ans.

Combes, rapporteur de la Commission des XVIII, défendit ce plan de scolarisation qu'il avait repris à son compte : adopté par le parlement, ce plan est à l'origine du décret du 18 octobre 1892 -la charte de l'enseignement des musulmans en Algérie jusqu'au décret du

5 mars 1949 [8]. Le programme était des plus ambitieux, puisque le décret proclamait que "toute commune d'Algérie (devrait) être pourvue d'écoles en nombre suffisant pour recevoir tous les garçons indigènes d'âge scolaire". Mais d'une part, l'obligation scolaire n'était pas étendue au musulmans, sauf dans quelques communes (articles 2 et 5) : c'était donc compter sans l'opposition des musulmans aux écoles françaises, d'autre part, les dépenses de construction et de grosses réparations étaient laissées à la charge des communes, sauf une aide de l'Etat (qui ne devait pas dépasser 60 % des dépenses totales), les dépenses d'entretien étant intégralement à la charge des communes (article 27) : c'était encore compter sans l'hostilité des élus européens à l'enseignement des musulmans. La France se proposait donc en Algérie une politique scolaire, sans se donner les moyens de cette politique, irréalisme lourd de conséquences.

L'histoire de la scolarisation dans les années 1892-1908 n'est en effet qu'une continuelle lutte des français d'Algérie contre les écoles indigènes, appuyée par la résistance passive des musulmans.

Les raisons de l'hostilité des colons ont été suffisamment évoquées par M. Ageron [9]. Cette hostilité se traduit, au plan budgétaire, par le refus des communes de financer les écoles destinées aux musulmans et par une série d'offensives des représentants de l'Algérie coloniale au parlement. Le plan de 1892, respecté pour les exercices de 1892 et 1893, est mis en cause dès 1894 (les crédits étant bloqués à 400 000 F, constructions et emplois confondus). En 1895, les crédits sont réduits à 277 000 F, puis à 265 000 F pour les années 1896 à 1899, puis à 215 000 F pour 1900 [10]. Dès 1895 donc, il est possible de parler de faillite de la métropole. Une fois maitresse de son budget, l'Algérie coloniale redouble d'efforts contre l'enseignement des musulmans, s'efforçant de limiter les crédits qui ne représentent pourtant que 2 % des dépenses ordinaires en 1901 [11]. Sans nier, certes, la faillite de la métropole, mais sans lui accorder une place autre que seconde, il faut bien marquer que c'est dans l'attitude de l'Algérie coloniale qu'il faut chercher la raison majeure de l'échec du plan de scolarisation de 1892.

Encore ne faut-il pas oublier le rôle des musulmans eux-mêmes. Le seul fait qu'il ait été nécessaire d'inscrire dans le Code de l'Indigénat une infraction pour non envoi des enfants musulmans dans les écoles indigènes [12] en dit long sur le sentiment des musulmans pour ces écoles. Cette attitude ne doit pas surprendre : dans ces écoles, les musulmans voyaient un double piège, destiné à leur ravir et leur religion, et leur nationalité, ce qui, au fond, n'était pas si inexact [13]. Cette attitude a pesé lourd dans l'échec de la scolarisation des musulmans, dans la mesure où elle donnait aux colons un argument supplémentaire, et dans la mesure où elle a rendu plus délicate encore la position des autorités universitaires.

C'est dire que, tout au long du rectorat de Jeanmaire, les forces hostiles à la scolarisation l'ont largement emporté. Il est incontestable que le plan de 1892 n'a pas été respecté : Jeanmaire espérait atteindre les 62 000 scolarisés en 1902, il n'a pu dépasser les 30 000 qu'en 1905-1906.

En 1907-1908, l'Algérie, territoires du Sud compris, comptait environ 800 000 musulmans scolarisables, en reprenant le pourcentage de scolarisables par rapport à la population musulmane totale qu'adopte le rectorat pour cette période, 18 % (14). Les 30 730 garçons scolarisés et les 2 677 filles ne représentaient respectivement que 77 et moins de 7 scolarisés sur 1 000. Malgré toute l'énergie du grand recteur qui travailla sans relache à la mise en place de l'enseignement, cette période s'achevait donc par un semi-échec, et doublement : par le départ de Jeanmaire, et par la mise en application d'un nouveau type de scolarisation, au rabais si l'on veut qui était une reconnaissance implicite de l'échec de la scolarisation menée jusque là. Encore ne faudrait-il pas noircir le tableau : si les buts que s'était fixés Jeanmaire n'ont pas été atteints, un premier élan avait été donné que ne devaient guère renouveler les trente-cinq années d'immobilisme colonial qui suivirent.

L'IMPOSSIBLE RENOUVEAU (1908-1944)

S'il est vrai que le nombre de scolarisés a plus que triplé entre 1907-1908 et 1944-1945, passant de 33 000 à plus de 108 000, avec un maximum de 117 000 en 1940-41 et 1941-42, il serait difficile de prétendre que ces années ont connu une accélération réelle du rythme de la scolarisation des musulmans, à l'exception peut être des années 1930-1942. Il est cependant exact que la courbe de scolarisation ne traduit pas un immobilisme constant : elle fait apparaitre des phases de progression (1907-1908 à 1913-1914, 1930-31 à 1941-42) entrecoupées de phases de régression, ou de stagnation relative (1920-21 à 1930-31), qu'il convient d'examiner séparément.

En six années, l'expérience des écoles gourbis a permis un apparent renouveau de la scolarisation : 33 000 scolarisés en 1907-1908, 47 000 en 1913-14. Mais cette progression n'a pas répondu aux objectifs qui avaient été avancés par Jonnart dans son télégramme du 22 décembre 1907 à savoir la création de 60 écoles auxiliaires par an, le rythme de création des anciennes écoles indigènes restant le même. D'une part, le nombre de créations de ces dernières s'est brutalement affaissé : 21 écoles ordinaires ouvertes de de 1909 à 1914, contre 41 de 1903 à 1908 ; d'autre part, les créations

prévues d'écoles auxiliaires n'ont pas été respectées (sur les 300 qui auraient dû s'ouvrir dans les années civiles 1909 à 1913, 160 environ seulement [15] avaient été créées entre octobre 1908 et octobre 1914).

Les mêmes raisons qui ont entrainé l'échec du pl de 1892 se retrouvent dans ce nouvel échec, et principalement l'hostilité de l'Algérie coloniale, qui ne s'est pas estompée face aux écoles-gourbis que ses représenta n'avaient cessé d'appeler de leurs voeux pourtant. Il faut aussi tenir compte de la déception financière : pour les 6 exercices de 1909 à 1914, les dépenses d'instruction des indigènes ont atteint 13 696 651 F, alors que pour les 6 exercices précédents elles ne représentaient que 8 302 037 F. Et ces dépenses, qui ne comptaient en 1908 que pour 1,8 % des dépenses ordinaires de l'Algérie, dépassaient en 1914 le 2,2 % [16]. La scolarisation à moindre frais des musulmans se traduisait donc par une augmentation sérieuse des dépenses, bien que le programme de 1908 n'ait même pa été respecté. De leur côté, les musulmans francisés et les libéraux ne cachèrent pa leur opposition à cet enseignement au rabais. [17]

Devant cette convergence d'attaques, les écoles-gourbis devaient disparaître rapidement, avant même la première guerre mondiale. L'expérience n'avait guère résolu le problème de la scolarisation : les 47 000 scolarisés de 1913-14 n'étaient toujours pas ces 62 000 dont Jeanmaire avait rêvé pour 1902. La guerre allait mettre en évidence la fragilité de l'oeuvre.

De 1913-14 à 1919-20, le nombre de musulmans inscrits dans les écoles françaises ne devait cesser de diminuer, passant de plus de 47 000 à 41 000. Le départ de nombreux instituteurs ne suffit pas à expliquer un tel déclin [18]. C'est du côté des musulmans qu'il faut se tourner pour comprendre cette régression : l'autorité de la France se relâchant, les musulmans ne se croient plus tenus d'envoyer leurs enfants dans les écoles françaises. C'est du moins ainsi que l'on doit expliquer l'arrêté du 6 juin 1917, visant à rendre obligatoire l'école pour les jeunes musulmans et qui n'eut, d'ailleurs, aucun effet sur les musulmans [19]. La chute continue de la scolarisation pendant la guerre n'est que le reflet de la non acceptation, par les musulmans eux-mêmes de l'enseignement français qui leur était destiné.

Au lendemain de la guerre, le taux de scolarisation des musulmans était revenu à son niveau de la fin du rectorat de Jeanmaire : 84 garçons sur 1 000 étaient scolarisés en 1920-21 et 7 filles sur 1 000 [20].

Après 1920, un renouveau de la scolarisation s'esquisse, en deux phases successives. Jusqu'au centenaire, le rythme de progres-

sion reste faible : au sortir de ces 10 années de stagnation relative, les 56 882 garçons scolarisés en 1930-31 et les 6 899 filles, ne représentent encore que 114 scolarisés sur 1 000, et 14 scolarisées sur 1 000 (21). L'échec de l'oeuvre française de scolarisation en Algérie, au moment où la France fêtait le Centenaire est inscrit dans ces chiffres.

Un renouveau plus sérieux s'esquisse dans les années 1930-31, 1941-42 puisqu'en moins de 12 ans le nombre de scolarisés a presque doublé, pour atteindre les 117 000. Non qu'il faille, au reste, surestimer l'ampleur de ce renouveau : le bilan qualitatif de l'enseignement reste toujours aussi sombre : moins de 1 000 musulmans dans l'enseignement secondaire -auxquels il faudrait ajouter, il est vrai, un millier de musulmans dans les écoles primaires supérieures- , moins de 100 musulmans dans le supérieur, tel est le bilan dans les années 1930-40 (22) C'est dire les limites de cette timide relance.

A partir de la fin de la première guerre mondiale il n'est plus possible d'invoquer la résistance des musulmans pour justifier la faiblesse de l'oeuvre de scolarisation : les témoignages abondent d'une acceptation de plus en plus nette de l'école française par les musulmans (23). Parmi les raisons de cette profonde transformation de l'attitude des musulmans, il faut faire une place à la guerre, à l'importance du nombre de musulmans qui ont combattu en France ; il faut aussi rappeler les développements de l'émigration temporaire vers la France, qui a contribué à donner à la connaissance du français une importance nouvelle. Quoiqu'il en soit, l'acceptation de l'enseignement français par les musulmans apparaît comme un phénomène fondamentalement nouveau par rapport à l'avant-guerre, et indiscutable (24).

C'est donc dans l'attitude des français d'Algérie qu'il faut chercher les raisons de la faiblesse de cette oeuvre scolaire. Non qu'ils aient combattu aussi violemment qu'avant 1914 l'enseignement des musulmans : après la guerre, le problème perd de son acuité, en liaison avec l'attitude des musulmans pendant la guerre, en liaison aussi, peut être, avec la réorganisation financière de cet enseignement : la loi du 1er mai 1915 qui déchargeait les communes de l'essentiel des dépenses de scolarisation des musulmans (25) enlevait aux élus locaux toute raison sérieuse d'hostilité. Mais elle ne faisait que déplacer le problème au plan des Délégations Financières. A ce niveau, aucun effort sérieux n'apparaît. Le budget de l'instruction des indigènes progresse certes, mais exactement au même rythme que celui de l'instruction des européens : c'est dire qu'il reste, tout au long de ces années d'immobilisme colonial, 4,5 fois inférieur à celui de l'instruction des européens (26). Si la scolarisation des musulmans a pu progresser de manière plus sensible dans les années 1930-1940, c'est par le biais d'une scolarisation de plus en plus importante dans l'enseignement européen : entre 1930 et 1938, l'enseignement

spécial n'a accueilli en plus que 24 506 musulmans, tandis que l'enseignement européen en recevait 19 228 en plus [27] : c'est dire que la progression de la scolarisation après 1930 a été le fait de l'enseignement européen pour presque 45 %.

Et la guerre allait mettre un terme à ce timide renouveau : les 117 000 scolarisés de 1941-42 n'étaient plus que 108 000 en 1944-45. Recul absolu donc, mais bien davantage encore recul relatif, la population musulmane n'ayant cessé de s'accroître. Sur environ 1 500 000 scolarisables en 1944 [28], 118 garçons sur 1 000 et 26 filles sur 1 000 étaient scolarisés en 1944-45.

La progression absolue des années 1920 à 1944 ne doit donc pas faire illusion : les progrès n'ont été réels que pour les filles. Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, le taux de scolarisation des garçons était revenu à ce qu'il était en 1930. La faillite de l'oeuvre est donc incontestable. Elle est, compte-tenu de l'attitude nouvelle des musulmans face aux écoles françaises après 1920, celle de l'Algérie coloniale.

LA TARDIVE RELANCE (1944-1962)

C'est seulement au lendemain de la seconde guerre mondiale que la scolarisation des musulmans allait connaître un renouveau réel. Le bilan de l'oeuvre française, au sortir de ces longues années d'immobilisme colonial était alors dramatique : 91 musulmans âgés de plus de 6 ans sur 100 et 98 musulmanes ne savaient pas écrire en 1948. Et pour ne tenir compte que de l'oeuvre française, 55 musulmans sur 1 000 et 14 musulmanes sur 1 000 seulement, savaient écrire le français.

Musulmans (hommes et femmes) sachant écrire en 1948 [29].

(VOIR TABLEAU PAGE SUIVANTE)

Département		français	français & arabe	arabe	Total	Population + 60 ans	% sachant écrire
ALGER	H	58 706	17 242	25 967	101 915	967 198	11
	F	13 492	4 413	6 110	24 015	963 352	2,5
ORAN	H	24 311	11 990	23 806	60 107	665 288	9
	F	9 659	2 674	5 491	17 824	642 022	2,8
CONSTANTINE	H	34 093	21 341	45 894	101 328	1 223 039	8
	F	9 304	3 733	8 778	21 815	1 168 479	1,9
SUD	H	2 898	6 479	22 952	32 329	316 476	10
	F	609	382	1 366	2 357	318 799	0,7
TOTAL	H	120 008	57 052	118 619	295 679	3 172 001	9
	F	33 064	11 202	21 745	66 011	3 092 652	2,1

Mais au sortir de la guerre, le rythme de la scolarisation des musulmans devait s'accélérer brutalement, en deux phases successives (1944-45 à 1954-55 et 1956-57 à 1961-62).

En 1944, sous la pression du nationalisme musulman en pleine croissance, le gouvernement provisoire reprenait la question de la scolarisation des musulmans. Un plan de scolarisation était élaboré (30) qui prévoyait une augmentation progressive de la scolarisation étalée sur 20 ans et destinée à obtenir une "scolarisation totale" : dans les premières années (1945-47), le plan recommandait la création de 400 classes par an, permettant de scolariser 20 000 élèves de plus chaque année, pour aboutir à l'ouverture de 2 000 à 2 500 classes et scolariser 100 à 125 000 élèves de plus par an dans les dernières années (1963-65). Au total, le plan prévoyait la scolarisation d'un million d'élèves entre 1945 et 1965 (31).

Un effort budgétaire sérieux devait sous-tendre ce projet : 25 % des crédits de la section B du budget extraordinaire destiné au développement économique (section A) et social (section B) étaient prévus pour les constructions scolaires. La nouvelle assemblée financière suivit -relativement- les projets de l'administration, puisque 27 % des crédits de cette section B en 1946 et 28 % en 1948 étaient destinés aux constructions scolaires. Mais il est vrai que les crédits des constructions destinées au musulmans passèrent de 980 millions de francs en 1947 à 860 millions en 1948, quand ceux des constructions destinées aux européens progressaient de 300 millions à 510 millions (32).

Un nouvel élément devait alors favoriser la scolarisation, le décret du 5 mars 1949 proclamant la fusion des deux enseignements A (européen) et B (musulman) (33). Ce décret mettait fin à l'enseignement spécial aux musulmans, et en même temps à la discrimination budgétaire dont avait souffert jusqu'àlors la scolarisation des musulmans.

Grâce à ces éléments favorables, la scolarisation progressa rapidement de 1944 à 1954, puisqu'en 10 ans le nombre de scolarisés était passé de 108 000 à 306 000. Certes, la scolarisation accusait un léger retard par rapport au plan qui prévoyait pour 1954 255 000 scolarisés de plus qu'en 1944. Néanmoins, le renouveau était incontestable, mais l'augmentation de la population musulmane devait en limiter les effets : sur un peu moins de 2 millions de musulmans scolarisables (34), les 225 000 garçons scolarisés et les 81 500 filles ne représentaient que 225 scolarisés sur 1 000 et moins de 82 scolarisées sur 1 000. De plus, le renouveau était trop récent pour permettre une réelle promotion des musulmans : en 1954, 481 seulement étaient inscrits à l'Université d'Alger et 22 musulmanes sur un total de 5 096 inscrits (35). Soit moins de 1 musulman sur 10 étudiants, quand les musulmans étaient presque 10 fois plus nombreux que les européens. La réalité de la progression scolaire des années 1944-1954 ne doit donc pas faire oublier l'absence de promotion réelle des musulmans, ni l'insuffisance de la formation des cadres musulmans.

Après le fléchissement des années 1955-56 et 1956-57, la progression de la scolarisation s'accélérait à nouveau sérieusement pendant la guerre d'indépendance -parallèlement à la tentative désespérée parce que trop tardive de conserver française l'Algérie. A la veille de l'indépendance, presque 750 000 musulmans étaient scolarisés dans les écoles françaises, c'est-à-dire environ 40 % des garçons d'âge scolaire et 22 % des filles (36). Certes, ce n'était pas la "scolarisation totale" prévue en 1944 pour 1965 : l'ampleur de l'effort n'en est pas moins incontestable.

Ces analyses statistiques font apparaître le caractère extrêmement tardif des progrès réels de la scolarisation des musulmans. Malgré la persévérance des premiers artisans de l'oeuvre, Jeanmaire en tête, elle s'est heurtée jusqu'à la première guerre mondiale à l'hostilité de l'Algérie coloniale renforcée de celle des musulmans : ce n'est pas la faiblesse de la scolarisation qui doit surprendre, mais bien plutôt que 84 garçons sur 1 000 et 7 filles aient été scolarisés en 1920. De la première à la seconde guerre mondiale et malgré la relance des années 30, c'est à peine si les progrès de la scolarisation ont compensé l'essor démographique : au sortir de cette période

de stagnation, moins de 12 % des garçons et moins de 3 % des filles étaient effectivement scolarisés. Ce n'est qu'au lendemain de ces longues années d'immobilisme colonial que la scolarisation des musulmans a pu prendre un réel essor, avec le plan de scolarisation "totale" de 1944, puis avec les années de guerre d'indépendance. C'est à-dire trop tard : politiquement pour la France, économiquement et socialement pour l'Algérie indépendante. Non qu'il soit permis de sous-estimer la réalité de la progression des années 1944-62, au sortir desquelles 2 musulmans sur 5 et 1 fille sur 5 étaient scolarisés. Mais à condition de bien marquer que ce caractère trop récent du développement de la scolarisation des musulmans est responsable du trop petit nombre de cadres musulmans formés à l'époque française et constitue un handicap très lourd pour un pays qui s'est fixé comme objectif la scolarisation totale de sa jeunesse. C'est dire que, malgré le renouveau des années 1944-62, l'insuffisance de l'oeuvre française de scolarisation des musulmans continue à peser de manière négative sur le développement de l'Algérie indépendante.

(1) - Cette analyse constitue l'essentiel des chapitres consacrés à la scolarisation de la thèse de M. AGERON, les Algériens musulmans et la France (1871-1919), 1968, 1 296 pages. En particulier, les pp. 332-342, 465-470, 534-542 et 923-949. L'attitude des français d'Algérie et des musulmans, ainsi que le rôle des autorités universitaires, pour la période postérieure à 1919, mériterait une analyse aussi approfondie que le présent article espère susciter.

(2) - Les statistiques de scolarisation sont reproduites en annexe. Afin de ne pas alourdir l'appareil critique de cette étude, les chiffres de scolarisation sont cités sans leur référence, que le lecteur pourra facilement retrouver en se reportant à l'annexe. Les chiffres sont donnés sous réserve de quelques vérifications.

(3) - Sur la scolarisation sous le second Empire, voir ALI MERAD, "Regards sur l'enseignement des musulmans en Algérie (1880-1960)", Confluent, juin-juillet 1963, pp. 596-600 ; voir aussi AGERON, op. Cit., pp. 319-324, et pp. 325-332 sur la réaction contre la politique impériale.

(4) - Bulletin Universitaire de l'Académie d'Alger, 1892, p. 168. Sur la lettre programme d'octobre 1880 et le décret du 9 novembre 1881, voir également Y. TURIN "Instituteurs et Colonisation en Algérie au XIXe siècle", Revue Historique, oct.-déc. 1965, p. 359 et AGERON, op. Cit., pp. 334-335.

(5) - Le Bulletin Universitaire de l'Académie d'Alger d'avril 1893, numéro 60, a publié pp. 162-192 une très belle biographie d'E. Scheer par A. Rambaud.

(6) - Sur l'extension à l'Algérie des lois scolaires françaises, voir HORLUC, Inspecteur général de l'enseignement des Indigènes, "l'oeuvre française pour l'enseignement des indigènes en Algérie", Bulletin de l'enseignement des Indigènes de l'Académie d'Alger, (Beiaa), 1930, n° 288.

(7) - JEANMAIRE, Plan de scolarisation, Alger 1891

(8) - Décret du 18 octobre 1892, Code de l'Algérie, octobre 1892, pp. 944-948

(9) - AGERON, op. Cit., pp. 535-536 en particulier

(10) - Exposé de la situation générale de l'Algérie, 1900, 1ère annexe, p. 81 Le rapport, établi par Jeanmaire, s'élève contre l'incohérence budgétaire du parlement : de 1897 à 1900, le chapitre spécial pour les créations d'emploi (68 000 F pour 1897, 40 000 F pour 1898, 44 000 F pour 1899 et 1900) est rétabli, et se superpose aux crédits de construction. Or, pour 1900 par exemple, les premiers crédits ne permettent de nommer que 22maîtres, selon une dépense moyenne de 2 000 F par emploi, quand les crédits de construction auraient permis l'ouverture de 30 classes (au taux moyen de subvention de l'Etat de 60 %), le coût moyen d'une classe étant de 12 000 F.

(11) - Les dépenses d'instruction publique des indigènes du budget de 1901 représentent 1 116 702 F sur un total de dépenses ordinaires de 54 184 065 F (statistique financière de l'Algérie, 1916, pp. 14-15).

(12) - Loi du 21 décembre 1897 sur les infractions spéciales à l'indigénat, infraction 21 : "négligence ou refus d'envoyer un enfant d'âge scolaire à l'école primaire".

(13) - Voir "l'enseignement des musulmans en Algérie sous le rectorat de Jeanmaire : le rôle de l'école", le Mouvement Social, janvier-mars 1970, p. 114.

(14) - Le recensement de mars 1906 donnait, pour l'Algérie du Nord et les Territoires du Sud, 4 501 890 musulmans.

(15) - Il est très difficile d'avancer un chiffre précis (Cf. AGERON, op. Cit, p. 946) Le chiffre avancé par HORLUC, op. Cit. p. 33 (217 écoles auxiliaires ouvertes) est contredit non seulement par la Statistique générale de l'Algérie, mais aussi par la propre série statistique que présente HORLUC de la scolarisation entre 1892 et 1929, p. 24. D'après celle-ci, il y avait 468 écoles indigènes en 1914-15 contre 283 en 1908-1909, soit, en enlevant les 21 écoles ordinaires créées entre ces années, un total de 164 écoles auxiliaires créées entre 1908-1909 et 1914-1915, total qui est presque celui de la Statistique Générale (166).

(16) - Statistique Financière de l'Algérie, 1916, pp. 14-15

(17) - AGERON, op. Cit. p. 945. L'attitude des Libéraux se rattache à une position "élitiste", justifiée certes quant à la qualité de l'enseignement proposé ; mais les écoles-gourbis n'en représentaient pas moins un essai d'enseignement de masse, qui eût peut être demandé non une condamnation d'ensemble, mais l'exigence d'une application loyale de l'expérience, et une réforme pédagogique réintroduisant, au moins partiellement, l'arabe comme langue d'enseignement, compte-tenu de l'appel à des moniteurs musulmans.

(18) - Entre 1913-14 et 1918-19, le nombre d'instituteurs français dont disposait l'enseignement des musulmans est passé de 498 à 423 ; même si, pendant ces années, celui des maîtres musulmans a progressé de 388 à 426, il n'en reste pas moins que le nombre total des maîtres a décliné de 886 à 849, (HORLUC, op. Cit., p. 24).

(19) - Cet arrêté rendait "l'instruction primaire obligatoire dans toutes les communes de l'Algérie pour les garçons indigènes d'âge scolaire domiciliés dans un rayon de trois kilomètres autour des écoles indigènes régulièrement créées" (article 1er). Les chiffres de scolarisés publiés par Horluc en 1930, et que reprend M. AGERON (op. Cit., p. 949) sont exagérés (cf nos observations sur les statistiques de scolarisation en annexe).

(20) - Le dénombrement du 6 mars 1921 donnait 4 923 186 musulmans, avec les Territoires du Sud. En acceptant le taux de 18 % de scolarisables, l'Algérie comptait donc environ 900 000 scolarisables de 6 à 13 ans, pour 37 585 garçons et 3 287 filles scolarisés en 1920-21.

(21) - Au recensement du 8 mars 1931, les musulmans étaient 5 588 314 (Territoires du Sud compris). Le taux de 18 % de scolarisables donne donc environ 1 000 000 de scolarisables de 6 à 13 ans (Algérie du Nord et Territoires du Sud.

(22) - A partir des années 1930, le secondaire reçoit environ 850 musulmans chaque année, qui représentent 7 à 8 % de l'effectif total (avec un maximum de 8,9 % en 1933) ; les Ecoles primaires supérieures qui scolarisent 288 garçons musulmans et 8 filles en 1929 en scolarisent 848 et 37 en 1937. Dans le supérieur, les musulmans, qui étaient une soixantaine au lendemain de la guerre sont environ 90 dans les années 1930-1940. (D'après l'Exposé de la situation générale, années 1930-1937).

(23) - Voir J. MOREL, l'école et la formation des élites en Algérie de 1919 à 1939 mémoire de maitrise, dactylographié, 1968, pp. 35 et suivantes. L'auteur insiste sur le rôle de la guerre pour expliquer le retournement de l'attitude des musulmans, notant p. 35 "un empressement moindre dans les régions où il n'y a pas eu de conscription".
J. BERQUE, le Maghreb entre deux guerres, 1962, 445 p., rappelle p. 242 l'engouement pour les écoles, sans évoquer toutefois les raisons de cette attitude.

(24) - Il faut néanmoins faire quelques réserves, à propos de la scolarisation des filles : ce sont plutôt les Evolués, et en particulier l'association des instituteurs d'origine indigène et son journal, la Voix des Humbles, qui réclameront l'enseignement pour les filles.

(25) - La loi du 1er mai 1915 qui allait au-delà de l'article 14 de la loi du 21 décembre 1908 (admettant le financement intégral des dépenses de scolarisation des musulmans par le budget de l'Algérie "en cas d'insuffisance des ressources communales"), mettait intégralement et sans réserve à la charge du budget de l'Algérie les dépenses de construction, d'installation ou d'aménagement des écoles ou classes primaires publiques de toute nature spécialement destinées aux indigènes ; les dépenses afférentes aux travaux de grosses réparations ; les dépenses d'achat du mobilier personnel des maitres et du matériel scolaire des classes" (J. O. R. F., 2 mai 1915, pp. 2781-2782).

(26) - Statistique financière de l'Algérie, années 1930-1938.

(27) - En 1930-31, 46 362 garçons et 3 022 filles étaient inscrits dans l'enseignement spécial, contre 10 520 et 3 877 dans le primaire européen (la scolarisation des filles ayant été surtout le fait de ce dernier) ; en 1938-39, les chiffres étaient respectivement de 65 441 et 8 449 contre 22 888 et 10 737 (Exposé de la situation générale, 1930 et Annuaire statistique de l'Algérie, 1938).

(28) - Le dénombrement du 31 octobre 1948 évaluait à 2 143 342 le nombre d'enfants musulmans de 5 à 14 ans (Algérie du Nord et anciens territoires du Sud), soit environ 1 700 000 enfants de 6 à 13 ans, ce qui représenterait une progression de 700 000 scolarisables depuis 1930 (1 000 000 de scolarisables), soit une progression d'au moins 500 000 scolarisables entre 1930 et 1944. D'où notre chiffre de 1 500 000 scolarisables en 1944 (Algérie du Nord et Territoires du Sud).

(29) - Résultats statistiques du dénombrement de population effectué le 31 octobre 1948, volume III, population musulmane, pp. 39 et suivantes.

(30) - "Décret relation au plan de scolarisation totale de la jeunesse en Algérie", 27 novembre 1944 (Code de l'Algérie, novembre 1944, pp. 203-204). Un autre décret, en date du 27 novembre également, organisait un vice-rectorat de l'académie d'Algér, chargé de l'exécution du plan de scolarisation et instituait un comité du plan de scolarisation, chargé de "coordonner l'activité des services compétents" (ibid, p. 206).

(31) - Le dénombrement d'octobre 1948 permet d'estimer à environ 1,7 million le nombre d'enfants de 6 à 13 ans (Algérie du Nord et Territoires du Sud). C'est dire que, dès son élaboration, le plan du 27 novembre 1944 qui prévoyait, sur 20 ans la scolarisation d'un million de musulmans seulement était singulièrement dépassé, sans parler de l'accroissement prévisible du nombre des scolarisables entre 1945 et 1965.

(32) - Claude COLLOT, "Une fausse réforme : l'Assemblée financière de l'Algérie, septembre 1945-Janvier 1948", Revue algérienne, n° 1, 1968, p. 104.

(33) - Le décret proclamait, en son article premier, l'abolition des "distinctions de toute nature ayant trait à une différenciation ethnique de scolarisation des élèves et de recrutement ou d'affectation des maitres dans les écoles publiques d'Algérie".

(34) - Le dénombrement du 31 octobre 1954 évaluait la population musulmane à 8 487 317 unités, qui représentaient environ 2 000 000 de scolarisables pour l'Algérie du Nord et les Territoires du Sud, d'après un taux de 23 % de scolarisables par rapport à la population totale (le taux de 1948).

(35) - 176 musulmans en Droit, 59 en Sciences, 157 en lettres, 89 en médecine, dentaire et pharmacie et respectivement 3, 3, 8 et 8 musulmanes. Chiffres valables au 31 mai 1954, d'après l'Exposé de la situation générale pour 1954.

(36) - A partir d'un chiffre de 2,4 millions de scolarisables.

ANNEXES

I - STATISTIQUES : Nombre de musulmans, garçons et filles, inscrits dans l'enseignement primaire public (1881-82 / 1961-62).

Année scolaire	Nombre de scolarisés	Sources
1881-82	3 172	E.S.G. 1906
1882-83	4 095	-
1883-84	4 821	-
1884-85	5 695	-
1885-86	7 341	-
1886-87	9 064	-
1887-88	10 638	-
1888-89	10 631	-
1889-90	11 206	-
1890-91	11 347	-

Année scolaire	Garçons	Filles	Total	
1891-92	10 277	1 132	11 409	BEIAA (1930) & ESG
1892-93	11 965	1 262	13 227	(annuel)
1893-94	15 127	1 439	16 566	-
1894-95	17 696	1 778	19 474	-
1895-96	19 029	1 768	20 797	-
1896-97	2P 397	1 876	22 264	-
1897-98	21 600	1 984	23 584	-
1898-99	22 054	1 797	23 851	-
1899-1900	22 428	1 887	24 315	-
1900-1901	23 223	1 779	25 002	-
1901-1902	23 956	1 696	25 652	-
1902-1903	25 165	1 984	27 149	-
1903-1904	25 950	2 166	28 116	-
1904-1905	26 926	2 307	29 233	-
1905-1906	28 526	2 521	31 047	-
1906-1907	29 615	2 540	32 155	-
1907-1908	30 730	2 667	33 397	-
1908-1909	32 887	3 203	36 090	-
1909-1910	34 811	3 646	38 457	-
1910-1911	37 331	3 527	40 858	-
1911-1912	39 180	3 508	42 688	-
1912-1913	41 743	3 864	45 607	-
1913-1914	43 271	3 992	47 263	-
1914-1915	41 201	4 330	45 531	-
1915-1916	39 306	4 341	43 647	-
1916-1917	37 758	3 722	41 480	-
1917-1918	35 776	3 541	39 317	-
1918-1919	36 827	4 526	41 353	-
1919-1920	37 278	3 866	41 144	-
1920-1921	37 585	3 287	40 872	-
1921-1922	38 950	3 447	42 397	-
1922-1923	42 328	4 441	46 769	-
1923-1924	44 372	4 529	48 901	-
1924-1925	47 336	4 818	52 154	-
1925-1926	47 684	4 951	52 635	-

Année scolaire	Garçons	Filles	Total	Sources
1926-27	49 785	5 369	55 154	E.S.G. (Annuel)
1927-28	51 781	6 367	58 148	-
1928-29	51 841	6 297	58 138	-
1929-30	53 766	6 439	60 205	-
1930-31	56 882	6 899	63 781	-
1931-32	60 997	7 410	68 407	-
1932-33	65 508	8 779	74 287	-
1933-34	71 712	9 976	81 688	-
1934-35	72 079	10 722	82 801	-
1935-36	75 837	12 655	88 492	-
1936-37	-	-	-	-
1937-38	84 064	16 311	100 375	-
1938-39	88 329	19 186	107 515	-
1939-40	92 438	21 679	114 117	A.S.A. (1951)
1940-41	94 179	22 976	117 153	-
1941-42	93 753	23 833	117 586	-
1942-43	91 309	23 948	115 257	-
1943-44	87 088	21 717	108 805	-
1944-45	88 859	19 804	108 663	-
1945-46	100 025	29 276	129 301	ASA (1960) et E.S.G. annuel
1946-47	112 573	35 358	147 931	-
1947-48	133 420	42 149	175 569	-
1948-49	136 450	42 103	178 553	-
1949-50	151 435	47 243	198 678	-
1950-51	164 371	53 374	217 745	-
1951-52	174 624	59 835	234 459	-
1952-53	190 342	65 455	255 797	-
1953-54	210 123	73 685	283 008	-
1954-55	225 289	81 448	306 737	-
1955-56	208 006	86 636	294 642	-
1956-57	185 888	84 287	270 175	-
1957-58	223 707	108 336	332 043	-
1958-59	290 197	160 371	450 568	-
1959-60	372 138	221 773	593 911	-
1961-62	480 000	267 000	747 474	Ministère de l'orientation nationale, service statistique.

II - OBSERVATIONS SUR LES STATISTIQUES

Contenu des chiffres retenus. Il n'est pas possible d'utiliser une série statistique continue selon une même définition : tantôt les statistiques englobent les enfants des écoles maternelles, tantôt les élèves de l'enseignement secondaire, voire supérieur, tantôt encore ceux de l'enseignement privé. Mais il est possible de préciser le contenu exact des chiffres retenus et de calculer la marge d'erreur par rapportau seul primaire public.

a) de 1881-82 à 1890-91, les chiffres sont ceux des musulmans inscrits dans tous les établissements d'enseignement, publics ou privés, de la maternelle au supérieur.

b) de 1891-92 à 1916-17, les chiffres fournis par HORLUC et vérifiés dans l'exposé de la situation générale comprennent, en plus du primaire public, les écoles maternelles et le cours normal annexé à l'Ecole normale de Bouzarea (soit, en

plus environ 3 %).

c) Les chiffres des années 1917-18 à 1919-20 englobent le primaire public, les maternelles et les écoles privées, soit une surestimation, par rapport au seul primaire public, d'environ 4 %.

d) Les chiffres des années 1920 à 1939 ne concernent que le primaire public (c'est-à-dire le primaire proprement dit, les classes enfantines du primaire et les cours complémentaires), à l'exclusion des maternelles, des écoles privées et des autres ordres d'enseignement. Une sous-estimation infime (moins de 0,5 %) provient de ce que l'on n'a pas retenu les chiffres de garçons musulmans inscrits dans les écoles de garçons de l'enseignement spécial.

e) Les chiffres des années 1939-40 à 1961-62 sont ceux des musulmans inscrits dans le primaire public, à l'exclusion des écoles maternelles et des écoles privées.

Tous ces chiffres de scolarisation sont ceux des inscrits et non des présents, au 5 novembre ou au 5 décembre de l'année scolaire citée.

Valeur des chiffres retenus : Les statistiques reproduites ci-dessus sont extraites des publications officielles du gouvernement général de l'Algérie ou du rectorat, à savoir :

- L'exposé de la situation générale de l'Algérie (E.S.G.)
- La statistique générale de l'Algérie (S.G.A.)
- L'annuaire Statistique de l'Algérie (A.S.A.)
- Le bulletin de l'Enseignement des Indigènes de l'Académie d'Alger (BEIAA).

Les chiffres fournis par ces différentes publications concordent généralement -n'étaient les différences de définitions- et ne semblent guère devoir être mis en doute, sauf pour quelques périodes :

a) ainsi pour les années 1881-82 à 1891-92 : plus qu'à un ralentissement réel de la scolarisation, le tassement des années 1886-87, 1891-91 (de 9 064 à 11 409 scolarisés) semble correspondre à un ajustement des chiffres, rendu nécessaire par le rapport de l'Inspecteur Général LEYSSENNE du 20 décembre 1888, qui mettait en cause les statistiques avancées jusqu'alors.

b) pour les années 1917-18 et 1918-19, les chiffres publiés par HORLUC, l'Inspecteur Général de l'Enseignement des Indigènes sont suspects (41 279 garçons, 7 792 filles, soit 49 071 inscrits en 1917-18, 41 376 garçons, 6 764 filles, soit 48 140 inscrits en 1918-19). Faisant suite à un déclin

continu entre les années 1913-14 et 1916-17, cette brutale remontée des années 1917-18 et 1918-19 ne saurait s'expliquer par l'arrêté du 6 juin 1917, rendant "l'instruction primaire obligatoire dans toutes les communes de l'Algérie pour les garçons indigènes d'âge scolaire". En effet, l'obligation n'est décrétée que pour les garçons, qui interviennent seulement pour 3 521 unités dans la brusque remontée de 1917-18, tandis que les filles, pour qui l'obligation ne joue pas, interviennent pour 4 070 unités. De plus, il est vraisemblable que le nombre de filles scolarisées ait pu progresser en une année de 4 070 unités, quand de 1891 à 1915 il n'a progressé que de 3 209 unités. Il faut donc conclure à une exagération des chiffres fournis par HORLUC -ce que confirme les autres statistiques officielles, en particulier la Statistique Générale de l'Algérie (année 1916 à 1921, p. 75). Ce sont donc les chiffres de cette statistique qui ont été retenus.

c) Les chiffres des années 1954-1962 ne semblent pas devoir être mis en cause : d'une part, ils ont été fournis par les Inspecteurs Primaires ; de l'autre, ils correspondent à la réalité de la scolarisation de l'Algérie en 1962, selon les statistiques du Ministère Algérien de l'Orientation Nationale.

Hubert DESVAGES